

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

- en exercice 6
- présents 5
- votants 5
- absents 1
- exclus 0

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 12 mars 2025 à 14 heures 00

Date de convocation :  
05 mars 2025

Date d'affichage :  
12 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

CASTEL RIGAUD Sacqueleine, FREU Françoise,  
DESCROUS René, VINUESO-NOUDRAGON Marc.

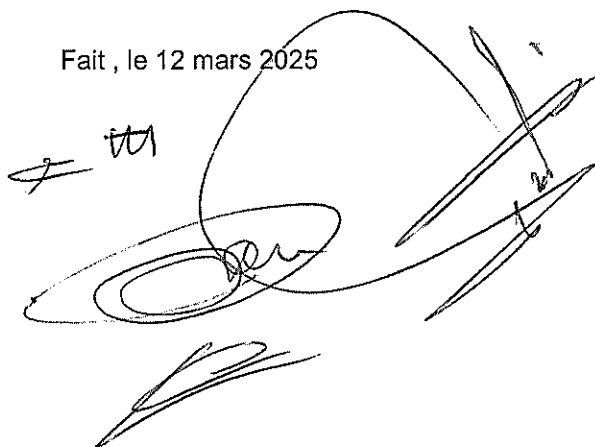
Secrétaire de séance :

Mme FREU FRANCOISE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait , le 12 mars 2025



## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CN du 05 février 2025
2. Approbation du compte de Gestion
3. Vote du Compte administratif.
4. Convention médecine professionnelle : Délibération
5. Préparation au budget.
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h.

### I - Approbation du Compte rendu du CN du 05/02/2025

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu

Pour =                      contre =                      Abs =

Monsieur le Maire sort de la salle, est élue  
Présidente Mme CASTEL-RIGAUD Jacqueline.

### II - Approbation du compte de Gestion 2024

Le compte de Gestion est dressé par les inspecteurs  
divisionnaires du service de Gestion comptable  
de Linoux.

Considérant que les résultats du compte de  
gestion sont en concordance avec le compte  
administratif et que les opérations sont régulières.  
Il y a lieu d'approuver le compte de gestion.

Pour =                      contre =                      Abs =

### III - Vote du compte administratif 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	RECETTE ou excédent	DEPENSE ou déficit	Recette ou excédent
Resultat antérieur Reporté		289 104,90		93 369,21
opération de l'exercice	88 654,30	142 617,79	14 592,78	19 166,82
TOTAUX	88 654,30	431 722,69	14 592,78	112 536,03
Resultat de clôture		343 068,39 (431 722,69 - 88 654,30)		97 943,25 (112 536,03 - 14 592,78)
Reste à realiser			42 401,35	
Totaux cumulés		343 068,39	42 401,35	97 943,25
Resultat définitif		343 068,39		55 541,90

Pour = 4      Contre = 0      Abs = 0.

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

### IV - Convention médecine professionnelle.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude.

Pour = 5      Contre = 0      Abs = 0.

## V - Préparation au budget

- Il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts
- Subventions aux associations =
  - FNACA = 100 Euros
  - Pompier = 150 Euros
  - LA FASOLAISE = 1800 Euros
  - La chorale = 100 Euros
  - Union Pyrenées Andoises = 50 Euros
  - VEGALIC = se renseigner si existe toujours

## VI - Questions diverses

- Arrêté de limitation de tonnage en agglomération  
Suite à l'arrêté pris par la commune le 10/01/2025 limitant le tonnage à 19 tonnes en agglomération, l'ONF a émis des réserves sur cet arrêté.  
Le 11/03/2025, une réunion a eu lieu avec les acteurs concernés.  
L'ONF propose :
  - de réduire la longueur des cyruses de 2 mètres
  - Faire un état des lieux avant et après
  - Respecter la période de gel.
- Accès = gelé de la transhumance :  
La salle étant en travaux, seul l'espace public pourra être occupé.